

Préavis de grève pour le 15 septembre 2023

Pour une juste compensation de l'augmentation du coût de la vie liée à l'inflation

L'inflation s'installe et, malgré des sollicitations répétées, la DGAC fait la sourde oreille à nos demandes de compensation de la perte du pouvoir d'achat.

Pourtant, parallèlement à la détérioration de la situation pour ses personnels, la DGAC bénéficie non seulement de la reprise du trafic, mais aussi des mécanismes européens qui lui permettent de prendre en compte l'inflation pour l'établissement des redevances.

La vitesse à laquelle elle réduit son endettement, bien supérieure à toutes les prévisions, en témoigne.

Les mécanismes européens autorisent à inclure la masse salariale dans le montant des redevances de l'année suivante. La forte augmentation des recettes doit donc aussi être utilisée pour atténuer les effets de cette inflation, d'autant que les supports indemnitaires existent.

Il avait déjà fallu engager un rapport de force en septembre 2022 pour obtenir une mesure de compensation de l'augmentation du coût de la vie en 2022, mais celle-ci a été largement sous-évaluée au vu de l'évolution de la situation économique qui connaît une augmentation continue du coût de la vie.

Ainsi, après avoir fait preuve de patience, l'UNSA UTCAC a décidé de déposer un préavis de grève à l'appui de sa demande de négociation d'une augmentation des revenus des personnels DGAC en lien avec celle du coût de la vie.

L'UNSA UTCAC appelle donc l'ensemble des TSEEAC, IEEAC et Attachés à faire grève le vendredi 15 septembre 2023 (prise de service du jour à fin du service de nuit).